RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jacques de Flesselles
Lyon

Lycée des Métiers Jacques de Flesselles

Affaire suivie par :
Jean-Pierre BIELMANN
Tél : 04 72 10 22 22

15, rue de Flesselles
69283 Lyon Cedex 01
Mél : ce.0690043x@ac-lyon.fr
https://jacques-de-flesselles.ent.auvergnerhonealpes.fr

Lyon, le 21 septembre 2021

Objet : Plan de continuité pédagogique

Préambule :

Toutes les actions prévues dans le plan de continuité pédagogique visent à maintenir le niveau des élèves, éviter autant que faire se peut le retard dans les apprentissages et lutter contre le décrochage scolaire au niveau local dans les quatre scénarios mis en place par le Ministère de l'Education nationale.

A. Les dispositions communes :

- Gestes barrières dont le port du masque rappelés régulièrement par les professeurs principaux.
- Gel hydro alcoolique à l'entrée de chaque bâtiment du lycée, dans les ateliers et les salles
- Kit de nettoyage remis à chaque enseignant pour désinfecter les postes de travail à chaque changement de classe
- Sens de circulation pour tous les membres de la communauté éducatives
- Aération des salles à chaque interclasse et pendant les cours, si possible.
- Retrait des jeux du foyer (baby-foot…)
- Fonctionnement adapté de l'Association sportive
- Protocoles particuliers au CDI et en EPS
- Adaptation du service de restauration pour maintenir des distanciations sociales chez les élèves et les adultes
- Recensement en début d'année des coordonnées électroniques des élèves et des représentants légaux : vérification de leurs possibilités de connexion à internet ainsi que du matériel informatique à leur disposition.

Rappel : le règlement intérieur s'applique pour les enseignements en distanciel comme en présentiel

B. Les leviers :

- **Maintenir le contact entre les élèves et le lycée.** En cas de mise en place de cours en distanciel ou de fermeture de l'établissement, les élèves sont contactés par le professeur principal et le service de la Vie scolaire aidés par les autres enseignants de la classe. En cas de nécessité, le GPDS, réuni en visio-conférence ou en présentiel, met en place un suivi.
- **Partager des contenus pédagogiques de qualité.** Les cours et les exercices sont diffusés par Pronote. Dans le but d'harmoniser les pratiques et de favoriser le travail des élèves tenus éloignés du lycée, des cours en visio-conférence sont mis en place via « Ma classe à la maison » du CNED pour laquelle, chaque enseignant a un lien vers la classe virtuelle qui lui est propre.
- **Maintenir le contact avec tous les personnels de l'établissement.** En cas de fermeture totale du lycée, un bulletin quotidien par mail est mis en place par la direction pour tous les

personnels dans le but de favoriser les échanges, de maintenir le dynamisme des équipes et de diffuser au plus vite les consignes.

C. Une démarche simplifiée et unique entre les élèves, les professeurs et le lycée :

- **Utiliser Pronote** :
  - Pour la diffusion des consignes sanitaire : évolution du plan de continuité, passages entre les scénarios… A chaque modification, les élèves, les responsables légaux et les personnels sont avertis par sms ou par mail.
  - Pour la planification de la charge de travail des classes et des évaluations, pour le cahier de texte, pour les fils de discussion entre les membres des équipes pédagogiques, les élèves et leurs professeurs.
  - Pour le partage de fichiers
- **Utilisation de l'application « Ma classe à la maison ».** Toutes les autres applications de visio-conférence sont déconseillées afin d'harmoniser les pratiques et de favoriser les apprentissages.

D. L'organisation du lycée en fonction des scénarios mis en place par le Ministère de l'Education nationale :

Organisation	Nivaux 1 & 2	Niveau 3	Niveau 4 – ½ jauge
Pédagogique	- cours en présentiel pour tous les élèves sans modification de l'emploi du temps	- dédoublement des cours prévus en classe entière (semaines P & I) - maintien des cours en présentiel - décalage d'1/2 heure des récréations EP/EG (+ 0.5 h pour les cours professionnels de 3h00 et plus	- hors des périodes de PFMP : mise en place d'une alternance des groupes par ½ semaine - pendant les périodes de PFMP : pas de modification de l'emploi du temps pour les classes présentes - décalage des récréations
Numérique	- Fonctionnement habituel du lycée - mise en réserve de 12 postes informatiques pour les élèves et personnels sans solution - mise en place ponctuelle pour les élèves éloignés du lycée	- distribution de la réserve informatique ou demande de matériels auprès de la DSDEN du Rhône et/ou de la Région Auvergne Rhône Alpes - achat de forfaits internet pour les élèves sans solution internet - mise en place systématique des cours en distanciel pour tous les élèves éloignés du lycée	
Matérielle	- Recensement /mise à jour des coordonnées et des solutions internet chez les élèves via les Professeurs principaux et chez les personnels.		- Un contact téléphonique ou en visio-conférence est établi au moins une fois par semaine avec les élèves pour un bilan - une synthèse par classe est communiquée chaque semaine par le CPE et/ou le professeur principal à la direction

E. La communication :

- La communication avec les responsables légaux se fait via Pronote, les adresses mails, par téléphone ou par SMS
- En cas de fermeture de l'établissement, une permanence téléphonique est mise en place autant que possible les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00 sauf pendant les vacances scolaires.
- Charte de la visio-conférence et de la classe virtuelle pour les élèves : tenue vestimentaire correcte exigée, respect de la parole de l'autre, interdiction de captation des images par les élèves, ponctualité, lieu de travail adéquat

F. Les ressources :

- Protocole sanitaire : https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257
- Foire aux questions : https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses

Le Proviseur,

J.-P. BIELMANN